

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe de la CFDT et de l'UNSA

L'eau est un bien public. Cette ressource commune doit être préservée. Tous les acteurs doivent prendre leur part à cet objectif mais le choix de cet avis a été de porter la réflexion sur la gestion de l'eau par la seule agriculture. Pour la CFDT et l'UNSA, il eût été préférable de traiter ce sujet plus globalement quand on sait que la question des conflits d'usage est un enjeu majeur.

Pour l'agriculture, l'eau est un facteur de production essentiel et la sécheresse présente un risque de pertes de récoltes importantes. Par ailleurs, de nombreux rapports soulignent l'impact de l'agriculture sur la pollution diffuse de l'eau. Cette pollution entraîne des fermetures de captages d'eau potable, des traitements plus ou moins coûteux, la perturbation des écosystèmes, et le non-respect par la France de ses engagements européens (directive nitrates, DCE), ou internationaux (convention OSPAR). Le dire n'est pas stigmatiser, mais inciter à se poser les bonnes questions et à agir.

Le monde agricole a, d'ores et déjà, beaucoup évolué vers de meilleures pratiques. Comme le souligne l'avis, de nombreuses démarches et actions innovantes existent. Il faut les faire connaître et les amplifier tout en repérant celles qui peuvent être généralisées.

Pour la CFDT et l'UNSA, les difficultés économiques d'aujourd'hui ne doivent pas être un alibi pour ne rien faire mais être utilisées comme une opportunité pour faire évoluer les pratiques, voire plus globalement, les systèmes de production.

La CFDT et l'UNSA regrettent qu'il n'ait pas pu être trouvé d'accord au sein de notre assemblée sur deux points du présent avis. Cela est révélateur, selon nous, d'une fracture entre une partie de la société et une partie du monde agricole.

Concernant la lutte contre les pollutions diffuses, premier point de désaccord identifié dans l'avis, la CFDT et l'UNSA sont favorables à la mise en œuvre d'une fiscalité écologique et au principe pollueur-payeur. La proposition qui est faite d'une redevance forte à terme sur les engrais azotés et les pesticides nous convient sur le principe comme sur la mise en œuvre proposée, c'est-à-dire progressive et avec un volet ambitieux d'aide au changement, financé notamment par les ressources nouvelles liées à la redevance.

Concernant l'irrigation, le second désaccord pointé dans l'avis, la CFDT et l'UNSA approuvent la stratégie de l'avis, à savoir privilégier une gestion économe de la ressource sans, pour autant, exclure le recours à de nouvelles infrastructures de stockage des excédents d'eau.

Plus globalement, la CFDT et l'UNSA partagent l'ensemble des préconisations de l'avis qui s'attachent à proposer des évolutions fortes mais progressives en s'inscrivant résolument dans le long terme. Nous approuvons la priorité faite à la protection des captages d'eau potable qui permet de limiter des coûts de traitement et de garantir l'accès pour tous les usagers à une eau de qualité. Il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche de réflexion agronomique et une gestion territoriale globale, tant du point de vue de la préservation qualitative que de la gestion quantitative.

La CFDT et l'UNSA ont voté l'avis.